

## Un DRFiP tel un Bruno Lemaire de Haute-Garonne « GMBI et les contentieux TH : tout va bien !!! »

Vous trouverez dans ce tract deux articles de la Dépêche du Midi qui traitent du même sujet : le fiasco GMBI et ses conséquences, que nous avons annoncées dès le début, sur le contentieux massif que les services ont à traiter depuis des semaines.

L'un des articles (au verso de ce tract) est une interview du DRFiP qui ose prétendre que nous mentons dans notre communiqué de presse détaillé, avec un zoom sur la Haute-Garonne. Lien vers le site local pour le lire <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/401-com-presse-gmbi-et-th-secondaires.html>.

Son message : « *tout va bien, c'est très exagéré et les renforts permettront de résoudre les difficultés en une semaine* ». Cette désinformation dans le style Bruno Lemaire est tout simplement honteuse vis-à-vis des contribuables et des personnels sous pression depuis des mois à cause de cette application GMBI mal née et mal vécue.

Nous vous laissons à la lecture de ces deux articles avec un dernier commentaire. Un Directeur qui nie les loupés de son administration et les difficultés des personnels se pose en relais politique du gouvernement, et le DRFiP de Haute-Garonne est coutumier du fait, pas en fonctionnaire responsable. Une nouvelle marque noire sur sa communication, après celles sur la loi fiscale, maintes fois portées tel un VRP du gouvernement.

### **LADEPECHE** Impôts : le grand bazar de la taxe d'habitation.

**Avec le fiasco de la campagne « Gérer mes biens immobiliers », le fisc a enregistré une explosion des taxes d'habitations sur des résidences secondaires qui n'en sont pas. Ambiance.**

Le bug était annoncé... Il est arrivé ! Depuis le 7 novembre certains contribuables non mensualisés ont découvert avec incrédulité sur leur espace particulier « impots.gouv » qu'ils étaient redevables d'une taxe d'habitation pour une résidence secondaire qu'ils ne possèdent pas. Et pour cause, c'est leur résidence principale aujourd'hui exonérée qui a été taxée ! Comment en est-on arrivé là ? C'est le lancement, en début d'année, de la campagne de déclaration des biens immobiliers par la direction générale des Finances publiques qui a mis la grosse pagaille. Alors qu'il s'agissait avec les nouvelles dispositions fiscales, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de simplifier et clarifier la situation patrimoniale des particuliers, l'opération « Gérer mes biens immobiliers » a tourné au cauchemar et surpris les contribuables qui n'ont pas compris les raisons de redéclarer leur patrimoine déjà connu et qui ont constaté au passage que l'administration retenait des surfaces ou des nombres de pièces habitables qui ne correspondaient pas à la réalité. Les dysfonctionnements ont été tels que la campagne de déclaration a été prolongée à trois reprises. Mais aujourd'hui, 20 % encore des contribuables ne se sont pas mis à jour et les agents des finances publiques croulent toujours sous les demandes d'explications non traitées. Or, entre absence de déclarations ou retards administratifs, les propriétaires qui n'ont pas répondu au questionnaire ont été considérés par défaut comme propriétaire d'un logement vacant ou d'une résidence secondaire et donc redevable de la taxe d'habitation. Résultat, les services fiscaux ont enregistré une forte hausse des impositions à ce seul titre, au niveau national où 250 000 à 440 000 contentieux sont déjà traités habituellement.

**Une hausse de 50 % des impositions en Haute-Garonne selon les syndicats**

En Haute-Garonne selon les syndicats des Finances publiques l'augmentation serait de plus de 50 %. « *Un exemple est parlant, expliquent-ils, sur un seul des huit sites départementaux d'accueil des particuliers, le nombre d'avis est passé de 7 500 l'an dernier à 13 000 aujourd'hui. Avec sans doute plus de 5 000 contentieux à traiter en moyenne, par centre des impôts* ». Et de sortir les caleuses. Pour une moyenne d'imposition de 1 000 euros par taxe d'habitation, on devrait arriver à un trop perçu potentiel de 30 à 40 millions d'euros, censé être versé par l'État aux collectivités territoriales... Certes, le processus est réversible, et la taxe d'habitation abusive sera annulée

au bout du compte, mais cela nécessitera une réclamation auprès des services des Finances publiques. « Une formalité chronophage, à la fois pour les contribuables et pour les agents, largement en sous-effectifs aujourd'hui, s'inquiètent les syndicats. Sans parler des problèmes identiques sur la taxe des logements vacants ». Déjà l'accueil des contribuables est saturé et les échanges par mails ingérables avec 2 000 messages en attente en moyenne par centre... Les propriétaires vont devoir s'armer de patience pour faire valoir leur bon droit. **Gilles-R. Souillés**

### **Des recettes fiscales... fictives**

L'embrouillamini, autour de la taxe d'habitation de résidences secondaires qui n'en sont pas, va avoir des conséquences directes sur les recettes et donc les budgets des collectivités territoriales qui perçoivent les derniers impôts locaux existants. En effet, les sommes massives et fictives correspondants à l'explosion des impositions erronées au titre des logements vacants ou des résidences secondaires sont censées garnir les caisses des municipalités qui ont toujours besoin de rentrées budgétaires, mais qui, en l'espèce, vont les recevoir à tort. « C'est le budget de l'État qui va couvrir l'ensemble de ces impositions émises par erreur, assurent les syndicats de la fonction publique. L'État a voulu faire des économies en automatisant le travail et en supprimant des emplois. Sauf qu'au final, cette opération va probablement lui coûter plus cher que ce qu'il va peut-être économiser ».



### **Taxe d'habitation : « Les irrégularités seront traitées au plus vite »**

**Pour Hugues Perrin, directeur régional des Finances publiques d'Occitanie**, les réclamations seront traitées « aussi vite que possible, dans un laps de temps d'une semaine ». Recueilli par **Gilles-R. Souillés**

### **Qu'en est-il de la hausse spectaculaire des taxes d'habitation pour les résidences secondaires ?**

Tout d'abord, je pense qu'il ne faut pas surréagir à ce problème, car la situation n'est pas tout à fait celle décrite par les syndicats des Finances publiques. Au niveau national, on est loin de l'explosion annoncée, puisque la hausse est de 3 %, ce qui reste négligeable, si l'on tient compte de la simple augmentation de la population. En revanche, nous notons dans la métropole toulousaine une augmentation de 25 % des avis de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, qui n'est pas liée qu'à des erreurs, mais surtout à la mise en place de l'application « Gérer mes biens immobiliers » qui a pour but premier de fiabiliser le process des taxations au regard des évolutions de la fiscalité, en identifiant plus précisément la réalité des patrimoines et leur nature.

### **Il y a quand même des dysfonctionnements avec des enfants imposés à la place de leurs parents...**

C'est spectaculaire, mais cela concerne en réalité peu de monde. À Toulouse, nous avons identifié une centaine de cas. Cela vient du fait que certains propriétaires, en se voulant très exhaustifs, ont déclaré dans le foyer fiscal, leurs enfants vivant sous leur toit. Je les rassure, dès demain tout sera dégrèvé automatiquement, ils n'auront rien à faire, ni à payer et ils recevront un message sur leur site sécurisé et un document papier de confirmation dans les prochains jours.

### **Et que dire des étudiants ?**

Quand un étudiant est rattaché fiscalement à ses parents et qu'il occupe son propre logement, c'est le domicile parental qui est considéré comme son habitation principale. Or quand on n'a pas la bonne information, le lien entre l'étudiant et le foyer fiscal n'est pas toujours fait et c'est comme s'il occupait une résidence secondaire. Mais là encore pas d'inquiétude, on dégrève.

### **Les syndicats parlent d'une asphyxie du système ?**

C'est vrai que nous avons un gros volume de réclamations à traiter, mais nous avons des équipes en renfort pour traiter les demandes le plus vite possible. Dans la semaine après le premier contact avec le contribuable.

### **Liens vers les expressions locales et nationales de Solidaires Finances Publiques sur ce sujet :**

[https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Journal\\_Toulousain\\_TH\\_secondaires\\_24112023.pdf](https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Journal_Toulousain_TH_secondaires_24112023.pdf)

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/401-com-presse-gmbi-et-th-secondaires.html>

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/particulier/5853-ths-et-thlv-les-services-continuent-a-trinquer.html>

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/particulier/5857-des-milliers-d-enfants-recoivent-des-taxes-d-habitation-a-payer-videos.html#g-mainbar>

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/5847-campagne-gerer-mes-biens-immobiliers-vers-un-nombre-de-taxations-secondaires-record.html#g-mainbar>